



Qui édicte les règles du plan alimentaire ?

publié le 04/12/2014 - mis à jour le 08/05/2019

Le **groupe d'étude des marchés Restauration collective et Nutrition** (GEM RCN) succède au groupe permanent d'étude des marchés de Denrées Alimentaires (GPEM-DA).

Il a été mis en place par **décision n° 2006-01 du 1er mars 2007** du comité exécutif de l'**Observatoire économique de l'achat public**.

La nouvelle dénomination de ce groupe d'étude des marchés traduit, **plus que par le passé, la volonté d'appréhender la restauration collective comme une prestation globale**, où la **composante nutrition** prend toute sa place, au même titre que l'**hygiène**.

La composition du GEM fait appel à un **panel représentatif d'acheteurs publics** tels que la Défense, l'Association nationale des directeurs de la restauration municipale, l'AP-HP ou l'**Education**, et de **fournisseurs de denrées et de prestations alimentaires**, tels que l'Association nationale des industries agro-alimentaires, le Syndicat national de la restauration collective, la Fédération nationale des industries et des commerces en gros des viandes ou le Groupe d'étude de la consommation hors foyer.

Le GEM **comprend également les administrations et organismes publics qui réglementent l'alimentation**, à savoir la Santé, l'Agriculture, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Suite aux **travaux de réglementation de la nutrition scolaire**, auxquels il a participé, le GEM RCN a mis à jour sa recommandation de 2007 relative à la nutrition. Cette mise à jour a été **publiée en juillet 2011**.